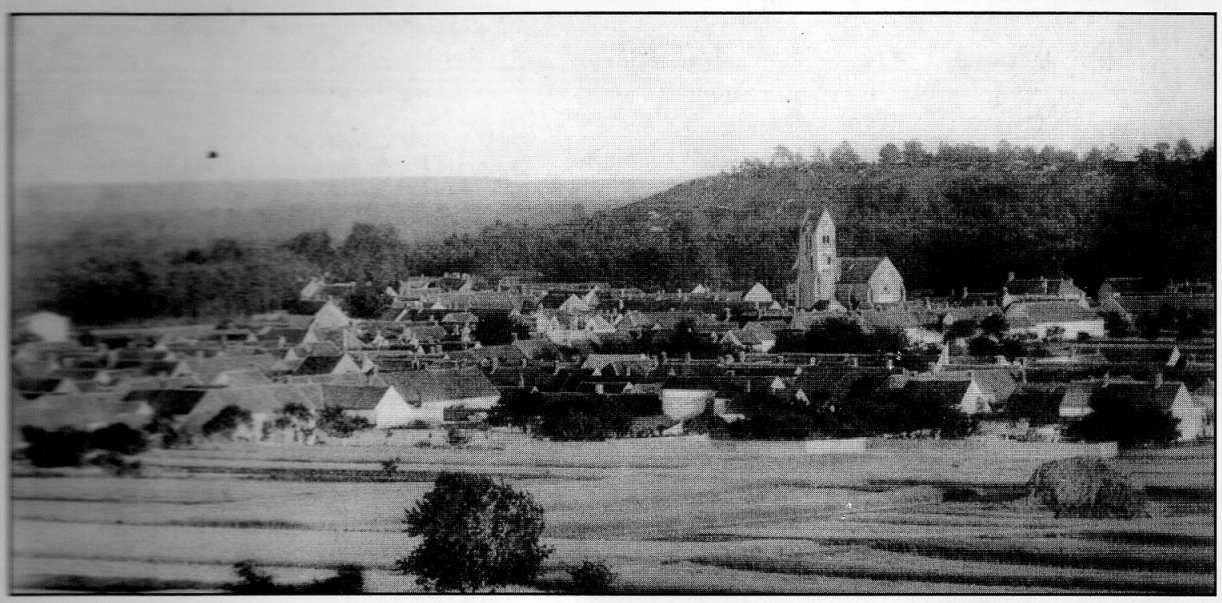
# Le « Plume-Tambour »

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Octobre 1997 - Numéro 8

## Le mot du Maire,

L'instruction civique et la morale sont à nouveau enseignées à l'école publique.

Pourquoi, me direz-vous, une réflexion sur ce sujet paraissant si évident aux générations adultes et que nous jugeons indispensable à l'éducation de nos jeunes pousses ?

C'est que nous sommes souvent les premiers à recommander à autrui de ne pas faire une activité gênant la vie de la communauté. Pourtant, par les quelques exemples suivants, vous pourrez constater que l'application de cette règle de morale par chacun de nous est loin d'être effective.

*"Monsieur le Maire, prenez un arrêté, faîtes quelque chose :*
*– mon voisin passe sa tondeuse le samedi et le dimanche , il laisse son chien aboyer toute la journée , il laisse ses chiens souiller trottoirs et chemins ;*
*– il fait du feu en période estivale, il ne nettoie pas les bois de sa propriété ;*
*– il fait de la vitesse dans les rues, gare son véhicule à des endroits gênant la circulation et le balayage des rues, crée une insécurité en stationnant devant l'entrée de l'école ;*
*– il dépose des déchets verts dans les chemins de forêt, des encombrants (monstres) à la décharge communale , des gravats et déchets toxiques à l'écopoint ;*
*– il n'accepte pas la présence de mes enfants, fait des déclarations mensongères ; etc... ".*

Fort heureusement, ce n'est pas la même personne qui commet tous ces gestes contraires à la loi ou au bon voisinage. Toujours-est-il que le problème est réel. Alors, je vous pose la question : faut-il un gendarme derrière chaque Villaron pour qu'il respecte les lois de vie en commun ou chacun s'engage-t-il à respecter ces lois de lui-même, participant ainsi à une ambiance du village plus saine et plus agréable pour tous ? Je vous rappelle que ces différents arrêtés et lois ont été publiés dans le Plume-Tambour. Pour mémoire : "sécheresse et feu", mai 97, page 14 ; le ramassage des ordures ménagères, mai 97, page 13 ; les haies dans "droits et devoirs" de janvier 97, page 15 ; le tri de nos déchets, janvier 97, page 10 ; les tondeuses à gazon, juillet 96, page 10.

Pour terminer, je souhaite que chacun fasse preuve de bonne volonté, de civisme et n'hésite pas à dialoguer avec son voisin lorsqu'un problème se pose car j'aimerais pouvoir dire avec vous : "Qu'il fait bon vivre à Villiers !".

Jean-André Morin

– Éditorial, Jean-André Morin . . . . . 1
– Comptes rendus des conseils municipaux . . . . 3
– Le Parc naturel régional du Gâtinais français . . 5
– Remerciements de M. Bonhomme . . . . . 6
– Un siècle d'action communale . . . . . 7
– Les acteurs du village . . . . . 10
– La vie des associations . . . . . 11
– Ça s'est passé un dimanche . . . . . 13
– Bloc notes . . . . . 15
– Nos joies nos peines . . . . . 16
– Agenda . . . . . 16



**Directeur de publication :**
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

**Comité de rédaction**
**rédacteur en chef :** Jean-Paul Clément
**rédactrice en chef adjointe :** Annie Union
**membres :** Régine Guillin, Janine Hérisson, Bernard Darré & Gérard Magnes

**Avec la collaboration de :** Anne-Marie Clément

**Photographie :** Annie Union

**Photogravure & mise en page :** Gérard Magnes

**Flashage :** Format-4 – 77730 Montereau

**Impression & finition :** Idé-concept-impression (01 60 70 27 09)


# 1re bourse aux collections

organisée par le

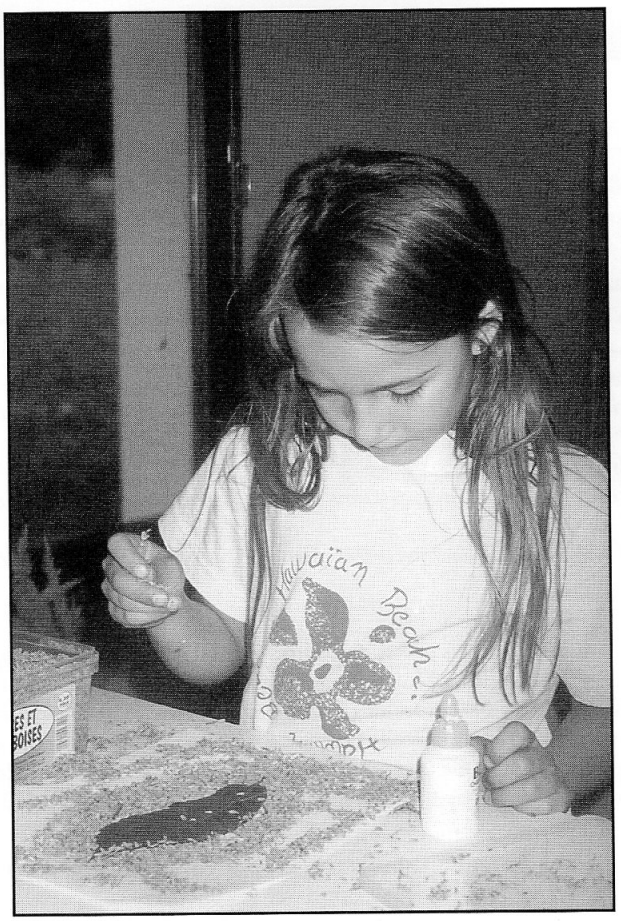
**Club amitiés et loisirs des Aînés**

au foyer rural le 11 novembre
de 9 h à 18 heures.

# BIENVENU

Les nouveaux venus au village sont invités au verre de l'amitié qui fera suite à la commémoration du 11 novembre.

Rendez-vous dans l'extention du foyer.



*À la fête de l'automne, Céline Pret travaille avec application à l'atelier de composition florale.*

## *Le repas des "Anciens"*

offert par le C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) et la municipalité

aura lieu le 7 décembre 1997
au foyer rural.
Retenez dès maintenant cette date,
nous espérons vous y voir nombreux !

*À bientôt.*

Théâtre

# *Au bord du lit*

de Guy de Maupassant
par
l'Atelier théâtre de Villiers
dirigé par Isa Mercure et Gilles Guillot

*"Le lit, mon ami, c'est toute notre vie.*
*C'est là qu'on naît, c'est là qu'on vit, c'est là qu'on meurt"*

5 et 6 décembre, au foyer rural

# Vie publique

## Suite du compte rendu du Conseil du 8 septembre 1997

*Les délibérations du Conseil du 8 septembre ont été publiées dans la lettre du Plume-Tambour de septembre.*

### Informations

*Courrier du Père Desquilbet*

Le Père Frédéric Desquilbet remercie le Conseil municipal d'avoir effectué les travaux dans l'église et explique les raisons de la faible utilisation des hébergements mis à la disposition des participants aux Journées Mondiales de la Jeunesse sur le canton.

*Nouvelles affectations*

Perception – Nommé conseiller technique auprès du ministère des finances du Bénin M. Brousse, percepteur du canton, cède son poste à M. Jean Ledoux à compter du 1er septembre 97.

EDF – M. Yves Bodin succède à M. Michel Guérin comme responsable de l'agence d'exploitation de Nemours et Gâtinais.

*Sports*

M. Beaudoin présente le bilan des activités annuelles : course cycliste, tournoi de football. La commission des sports poursuivra ses efforts cette saison et regrette la faible participation des Villarons à ces manifestations.

La commission engage l'étude d'aménagement des équipements actuels qu'elle présentera au Conseil en début d'année 1998. Les utilisateurs actuels et potentiels seront consultés afin de recenser les besoins pour établir une convention d'utilisation.

Les employés municipaux effectueront les travaux de peinture dans les vestiaires dans le courant de la semaine du 22 septembre.

*Logement communal rue de Larchant*

L'état des lieux du logement réalisé par M. le Maire avec les anciens et nouveaux locataires est complété par un reportage photographique réalisé à la mi-juillet 1997 par M. Beaudoin. Les membres du Conseil municipal constatent qu'il sera nécessaire d'effectuer dans ce logement quelques travaux d'entretien.

Le propriétaire, en l'occurrence la commune, fera face à ses obligations en effectuant progressivement la remise en état, en fonction du degré d'urgence et laisse au locataire le soin de faire de même.

Par ailleurs le Conseil municipal, à l'exception de M. Beaudoin, maintient les conditions du contrat de location.

*Salle des jeunes*

M. Darré communique au Conseil les observations faites par les utilisateurs. "Les jeunes" tiennent à leur salle malgré quelques différends existant entre les générations. Ils s'engagent à prendre leurs responsabilités quant à l'utilisation des clés, du maintien de la propreté et du respect du bien d'autrui.

Des travaux d'électricité et de peinture du sol sont à envisager dans un proche avenir.

*Eau potable et assainissement*

Le rapport annuel sur la gestion du service de distribution publique d'eau potable fait état d'une nette amélioration du rendement de notre réseau en 1996 puisque ce dernier se situe à 74 %. Cette amélioration est due à la réparation de deux importantes fuites.

D'autres travaux ont été exécutés : le renouvellement d'un poteau d'incendie et 13 analyses d'eau qui ont donné des résultats conformes aux normes.

**Tableau d'évolution d'exploitation des trois dernières années.**

| | Produit | Consommé | Facturé | Rendemt |
|---|---|---|---|---|
| 1994 | 99 893 m³ | 50 628 m³ | 50 510 m³ | 51 % |
| 1995 | 98 435 m³ | 55 559 m³ | 55 346 m³ | 56 % |
| 1996 | 81 795 m³ | 60 701 m³ | 60 692 m³ | 74 % |

Le rapport annuel sur la gestion 1996 du service d'assainissement signale que des travaux sont à envisager dans le réseau du quartier de la Croix-Lambert ainsi qu'un relèvement des tampons de la rue Creuse.

### Travaux

*Église*

La réfection de la voûte et le remplacement de la fenêtre de la sacristie sont terminés, le seuil de la porte d'entrée refait. La société VETRA a commencé l'exécution du drainage.

*Secrétariat*

Les travaux de mise en sécurité sont achevés. Les finitions seront effectuées par les employés communaux après l'aménagement du guichet d'accueil.

*Voirie dégâts des eaux rue de Nemours*

M. le Maire présente le projet d'aménagement étudié par M. Gnilka responsable de la DDE, la société VETRA et la commission voirie et chemin en présence de M. Magnes.

Les travaux envisagés dans un premier temps sont :
- le prolongement des bordures et caniveaux sur 83 mètres avec grilles avaloir dont le devis s'élève à 90 270 F ht. Le Département s'engage à subventionner 40 % de l'exécution de ces travaux soit 36 108 F ht.
- l'installation de saignées de déviation faites dans le chemin montant aux réservoirs afin de réduire l'afflux des eaux pluviales arrivant du rocher Saint-Étienne.

En cas de persistance des nuisances, des travaux supplémentaires seront à envisager.

*Protection incendie*

Le service départemental de protection incendie nous communique la liste des travaux à envisager pour que les habitants de la commune soient efficacement protégés. Nous étudierons avec les services spécialisés la programmation et le financement des installations.

# *Compte rendu du Conseil municipal du 13 octobre 1997*

***Présents :*** *Jean-André Morin Maire, Éliane Surget, Daniel Szymanski, Laurence Leroy, Philippe Beaudoin : Adjoints – Alain Champion, Jean-Paul Clément, Martine Clostre, Annie Union, André Orts, Didier Viratel, Régine Guillin, Bernard Darré : conseillers municipaux.*

***Secrétaire :*** *Éliane Surget.*

*Les convocations ont été transmises le 7 octobre 1997*

*Le compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre est adopté à l'unanimité.*

## Informations

*Travaux communaux*

• Bordure de trottoir rue de Nemours.

La DDE ne pouvant pas s'engager pour les subventions de l'année 1998 (40 % du montant du devis soit 36 108 F ht), le Conseil municipal décide d'ajourner l'exécution du projet (60 % du montant du devis soit 54 162 F ht). Le Conseil prendra la décision finale du type de travaux et de son financement après la confirmation écrite de l'engagement de la DDE.

• Visite des installations sportives par la commission d'homologation.

Nous sommes informés qu'il sera nécessaire de faire réaliser diverses réparations sur les installations sportives pour que celles-ci offrent des conditions idéales de fonctionnement :
– dégager la main courante du sable qui l'enlise ;
– combler les trous devant les buts et sur toute la surface du terrain ;
– pallier à l'insuffisance du volume d'eau chaude distribué dans les vestiaires.

La commission sports a engagé une réflexion et proposera au Conseil différentes solutions.

Néanmoins les responsables de l'ESF considèrent que le terrain de Villiers-sous-Grez présente des conditions de jeu supérieures à d'autres équipements utilisés dans le canton.

• Pavage de l'allée Jean-Tardieu.

La solution primitive consistant à implanter un espace vert dans l'allée Jean-Tardieu et l'église n'a pu être réalisée car elle est incompatible avec le bon fonctionnement du drainage constitué en couches de graviers de calibres différents. La création d'un pavage en grès parallèle à l'église a permis d'élargir la voie roulante et de canaliser les eaux de ruissellement vers la route de Nemours.

L'aspect esthétique du raccord de bitume deviendra moins choquant lorsque le Conseil engagera les travaux de rénovation de la voirie dans ce secteur.

• Couleur de la porte de l'église.

"Peinture à l'huile couleur ocre jaune : terre argileuse naturelle en poudre sèche ou broyée à l'huile et à l'eau additionnée de blanc pour éviter tout farinage."

Cette formule, transmise par M. Moulin, architecte en chef des Bâtiments de France, est appliquée pour de nombreuses restaurations. Elle correspond d'ailleurs à celle des veines de la pierre calcaire composant l'entrée de l'église.

• Sécurité de circulation.

À la demande de M. le Maire, la DDE a matérialisé les stationnements dangereux en peignant des bandes jaunes ; les automobilistes sont priés de respecter l'interdiction de stationner :
– devant l'école (à la demande des parents d'élèves) ;
– aux carrefours présentant des difficultés de circulation ;
– devant les bornes à incendie.

## Affaires intercommunales

*Le dossier S.I.E.P. est mis à disposition du public*

Le Syndicat intercommunal d'étude et de programmation pour la révision du schéma directeur de Fontainebleau (SDAU) met à la disposition du public du 13 octobre au 15 novembre un dossier contenant :
– les pièces administratives ;
– le projet en vue de l'approbation ;
– le rapport de présentation ;
– les plans de l'état actuel et des propositions.

Les habitants de Villiers-sous-Grez pourront noter leurs observations dans un cahier disponible aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

*Extension de la carrière de Larchant.*

Suite aux deux enquêtes publiques, l'arrêté préfectoral n° 97 DAE 2 M 067 en date du 19 septembre 1997 rejette l'extension des carrières de Larchant.

## Animations

*Fête de l'automne*

Cette fête a été réalisée à la satisfaction de tous les participants.

M^lle^ Clostre souligne l'importance d'une publicité efficace dans les villages voisins surtout lorsque les enfants des écoles sont sollicités.

M^me^ Annie Union précise que lors de telles manifestations entrant dans le cadre des propositions de l'ATM, une subvention pourrait être sollicitée auprès de M. Cuny.

*Jeux forestiers de l'ESF en 1998*

L'ESF préparant les prochains "jeux forestiers" du 5 juillet 1998 demande à la commune de pouvoir bénéficier des conditions exceptionnelles que présente les installations du stade et de son environnement.

À l'unanimité le Conseil municipal donne un avis favorable à ce projet. M. Philippe Beaudoin sera l'interprète du Conseil municipal auprès de l'ESF.

## Délibérations

*Remboursement de frais*

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité le remboursement de 4 080 F de frais engagés par la commune auprès de l'Amicale villaronne pour le tournoi de football le 31 mai (2 880 F), la remise des récompenses du concours maisons fleuries le 14 juillet (1 200 F). Cette dépense est imputée en section de *fonctionnement* à l'article 6232, *fêtes et cérémonies.*

*Devis divers*

• CEP : visite initiale de l'extension du foyer.

M. Daniel Szymanski présente le devis établi par le CEP (organisme de contrôle) pour effectuer la régularisation administrative initiale de l'extension du foyer rural (19 600 F ttc).

M. Szymanski juge insuffisant le rabais d'environ 5 % accordé par le CEP et propose de solliciter les services d'une autre société de contrôle, le Conseil accepte cette proposition.

• Meuble de bureau du secrétariat.

Décision reportée au prochain Conseil, le devis ne nous ayant pas été communiqué.

• Traitement des eaux pluviales entre les deux foyers.

Compte tenu des inondations répétées au sous-sol du foyer rural lors des orages des mois de juillet et d'août, M. Lepage propose de réaliser pour 28 708,59 F ttc des travaux comprenant :

– la dépose d'une partie du pavage de la courette entre le foyer rural et l'extension ;
– la vérification du caniveau technique établi entre ces deux bâtiments et longeant l'atelier réserve ;
– la réalisation d'un accès incliné en béton désactivé fibré allant de cette réserve au foyer.

Le Conseil municipal accepte ce devis et vote les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget supplémentaire 1997 en section d'*investissement* à l'article 2131 *immobilisation bâtiment public.*

• Aménagement de la salle d'eau du logement communal de la rue de Larchant.

Les fuites constatées sur l'installation nécessitent de faire effectuer des réparations dans cette pièce.

Avant de remplacer la baignoire par une cabine de douche pour éviter que les projections d'eau ne s'écoulent au rez-de-chaussée (devis 9 500 F ttc), le Conseil demande d'effectuer un complément d'analyse se rapportant à la structure du plancher.

• Aménagement de range-vélos.

Mme Régine Guillin, après étude minutieuse, communique les différentes solutions. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte que deux range-vélos soient installés, l'un à l'école sous le petit abri, l'autre au foyer vers l'abri poubelle. Le choix du modèle est accepté par 11 voix pour et 2 voix contre.

Les crédits seront inscrits au budget supplémentaire, en section d'*investissement* à l'article 2135 *acquisition de matériel,* pour une somme de 5 451,12 F ttc et 590 F de frais de port soit 6 041,12 F ttc.

*Tarif communal*

• Surtaxe communale pour l'assainissement.

Le Conseil municipal maintien la décision prise dans sa délibération du 15 octobre 1996 à savoir : établir l'équilibre financier du budget assainissement par l'augmentation progressive de la surtaxe communale en 3 ans du traitement sur les eaux usées. La valeur de la taxe communale sera portée au 1 janvier 1998 de 1,80 F à 2,30 F le m³ d'eau traitée en assainissement.

• SAFER : acquisition de parcelles boisées.

La SAFER a accepté la demande faite par le Conseil dans sa délibération du 8 septembre 1997. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à cette acquisition pour une somme de 22 659 F à laquelle s'ajoutent les frais de notaire. Le paiement s'effectuera sur les crédits votés au *budget primitif* de la section *investissement* à l'article 2111.

## Questions diverses

*Cérémonie commémorative du 11 novembre*

Le rendez-vous est fixé à 11 heures devant le monument aux morts où sera déposé une gerbe puis des bouquets devant les plaques. Le Conseil invite ensuite la population et plus particulièrement les nouveaux venus dans le village à la traditionnelle dégustation de brioches dans l'extension du foyer.

*Prochain conseil*

Il aura lieu le 7 novembre : ordre du jour : l'adhésion au Parc naturel régional du Gâtinais français.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

# *Le parc naturel régional du Gâtinais français*

Le vendredi 5 septembre, la commune de Villiers-sous-Grez et son Conseil municipal ont accueilli avec plaisir les représentants de l'avant-projet de charte du PNR : M. Pierre Bacqué, vice-président du projet, M. Patrick Pochon, président de la commission agriculture et Madame Guillemot, chargée de mission.

Jusqu'alors, les membres du Conseil municipal et les nombreuses personnes qui s'étaient rendues à l'exposition du PNR ou qui avaient participé au débat du 31 mai dernier n'avaient qu'un épais rapport comme source d'information. Or prendre une décision qui engage la commune pour dix ans mérite plus ample réflexion. Ce soir-là, M. Bacqué, le plus disert des trois conférenciers, nous a vraiment fait comprendre ou sentir l'importance de ce projet et les enjeux pour notre commune. Sans trop entrer dans le détail, il a dégagé les lignes essentielles du projet présentées ci-après :

*Contrat moral entre 68 communes*

C'est avant tout, pour lui, un contrat moral que désirent passer entre elles les 68 communes qui formeraient le territoire du Parc, territoire rural, fragile, au patrimoine remarquable.

Ces 68 communes des départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne réunissent 70 000 habitants, 12 communes dépassant 2 000 habitants et 25 comptant moins de 500 habitants. Le territoire du Parc est donc essentiellement composé de "petites communes" qui, en parlant d'une seule voix ont plus de poids qu'une commune de 800 habitants.

*Buts du PNR*

Ces communes ont le projet de s'associer pour assurer durablement la protection de ce territoire, sa gestion et son développement économique et social.

*Les élus à l'écoute du public : Didier Viratel Patrick Pochon Pierre Bacqué J.-A. Morin Éliane Surget Daniel Zymanski*



***Les élus ont établi ce projet***

Les termes de ce contrat moral ont été voulus et choisis par des élus de ces 68 communes ainsi que par des élus régionaux, départementaux aidés dans leur travail par les chambres consulaires, les associations, les administrations et des services de l'État.

Si ce projet de Parc existe, c'est donc par la volonté des élus et pour M. Bacqué, cela change tout : la liberté des communes d'entreprendre ou non telle ou telle action est absolument garantie, aucune délégation de compétence ni de pouvoir ne sont pensables. Ce n'est pas comme dans les nombreux syndicats intercommunaux auxquels la moindre commune adhère et où là, les décisions sont prises à la majorité : que vous soyez d'accord ou non, votre commune doit s'incliner et... payer. Au sein du PNR, rien de tel : la Charte, préparée et adoptée par l'ensemble des élus, détermine "les règles du jeu", les engagements des partenaires. Les conventions d'objectifs sont négociées avec les parties concernées.

M. Morin dit alors à M. Bacqué que la création de nouvelles contraintes et la délégation de compétence étaient les deux points sur lesquels apparaissaient quelques réticences au sein du Conseil.

***Principaux avantages d'être dans le PNR***

Une équipe d'animation pluridisciplinaire (services juridiques, urbanistes...) est mise à la disposition des communes et des porteurs de projet pour parvenir à l'amélioration du cadre et la qualité de vie, pour trouver un financement. Dans les 32 PNR existant depuis de nombreuses années, il s'avère que l'image de marque de ces Parcs est très forte et finalement, ils sont "locomotives" du développement régional : au total, 5 000 emplois y ont été créés ou maintenus.

***Qui finance les projets des communes ?***

Le budget annuel du Parc sera de 10 millions de francs dont 5 millions en fonctionnement et 5 millions en investissement et ce, pendant dix ans. Les deux départements et la Région alimenteront ces budgets par une nouvelle répartition de leurs dépenses et quelques économies substantielles. (NDLR : le budget annuel de la Seine-et-Marne est de 3,84 milliards de F pour 1997). La cotisation des communes sera globalement d'environ 680 000 F. Ce qui revient à dire que pour une cotisation modique de 10 F par an par habitant, les communes auront accès à 10 fois plus de ressources pendant 10 ans. La cotisation de Villiers-sous-Grez sera d'environ 7 800 F.

***Sur quels critères seront choisies les communes qui recevront une subvention pour un projet précis qu'elles auront souhaité ?***

La majorité décidera des priorités. Chaque projet s'étalant sur trois ans, toutes les communes ne seront pas "servies" la première année.

Ce projet du Parc ayant été présenté "avec passion" par M. Bacqué (ce sont ses propres termes), il ne reste plus qu'aux conseillers municipaux à se prononcer, ce qu'ils feront lors de la séance du Conseil du 7 novembre consacrée uniquement à ce sujet.

Annie Union

# *Remerciements de M. Bonhomme*

L'appel des montagnes se faisant insistant, je remercie les parents, la municipalité, mes collègues et le personnel de service de la surprise qu'ils m'avaient préparée pour le dernier jour de l'école.

Lorsque j'enfourcherai le VTT pour affronter les pentes de la Chartreuse, j'aurai une pensée pour l'école et les années passées à Villiers qui me laissent de bons souvenirs. Cette fête m'a profondément touché.

Pascal Bonhomme

# Vie du village

## Présence du passé : un siècle d'action communale (2e époque : 1904/1911)

### Avant-propos

**Le comité de rédaction du *Plume-Tambour* a décidé de rappeler l'action de ceux qui se sont dévoués pour l'amélioration du bien-être des habitants de Villiers-sous-Grez, et le développement de la commune.**

**Une dizaine de maires se sont succédé depuis un siècle pour animer des équipes relativement stables et, dans un premier temps, composées quasi exclusivement d'exploitants agricoles.**

**Nous nous bornerons à résumer les faits saillants de chaque "mandature", tels qu'ils résultent des délibérations du Conseil municipal, en nous en tenant à la plus stricte objectivité, tout au moins pour les époques récentes :**

**– la premiere période, jusqu'à la deuxieme guerre mondiale, appartient à l'Histoire, "l'historien" a le droit absolu de critique ;**

**– la deuxieme période reste d'actualité, et "le journaliste" doit compenser l'absence de recul par la neutralité la plus grande.**

La Rédaction

**Maire :** Edouard Dalmas.

**Adjoint :** Maximilien Meurier

**Conseillers municipaux :** Alexandre Verger, Philibert Hutte, Noël Pelletier, Aristide Lecomte, Aimé Pampin, Émile Leclaire, Aristide Courtellemont, Ernest Lebec, Anatole Patron.

Pendant ces deux mandats, une douzaine de problèmes, voire de batailles vont occuper les séances du Conseil municipal.

1 – Les premières séances (8 juillet 1904 et 20 janvier 1905) sont consacrées au vote du budget pour la pose de l'horloge du clocher de l'église, qui revient à 2 600 F "le Conseil sollicitant un secours (sic) du Conseil général, pour 80 % des travaux".

2 – Compte-tenu de ce que la municipalité de Villiers-sous-Grez doit subvenir à l'entretien d'un lourd réseau de chemins vicinaux (8 787 m), elle "espère une plus équitable répartition des charges imposées aux contribuables" et demande notamment la suppression "de l'imposition annuelle et perpétuelle de 600 F pour l'entretien du chemin de grande communication n° 63".

Cette affaire fait l'objet de plusieurs délibérations les 21 mai et 4 août 1905.

À cette dernière date, est votée non pas une suppression mais une diminution de l'imposition annuelle perpétuelle.

3 – Le 29 juin 1905 est votée "une taxe de tuerie d'animaux et "Messieurs" les bouchers et charcutiers (notons ce pluriel) de la commune sont imposés (1,50 F par tête de taureaux ou vaches, 0,50 F pour les veaux et porcs, 0,25 F pour les moutons, chèvres, agneaux ou chevraux)".

4 – Une très longue délibération "étudie les moyens d'obtenir la création d'une recette auxiliaire rurale municipale des Postes à Villiers-sous-Grez".

De très nombreuses conditions sont imposées par l'administration, et notamment le remboursement du salaire du gérant, basé sur le nombre d'opérations qu'il effectue ainsi que des investissements de l'installation de la poste…

"l'administration des PTT se réservant expressément le droit de supprimer la recette auxiliaire à n'importe quelle époque ou d'en confier la gérance à une personne autre que celle désignée primitivement".

Les dispositions adoptées lors du Conseil municipal du 21 septembre 1905 occupent encore le Conseil du 2 février 1906 qui précise les conditions de l'installation du téléphone à Villiers-sous-Grez et du 29 avril 1906 qui vote un salaire annuel de 170 F au gérant, sous la condition qu'il prenne à sa charge "le chauffage, l'éclairage, l'entretien du bureau" et surtout "s'engage à porter les dépêches rapidement au hameau de Busseau".

5 – Les travaux de réfection de la mairie, du logement de l'instituteur, la création de préaux dans les cours de l'école, la suppression du puits communal placé en face de l'église, remplacé par un puits dans l'école communale, l'agrandissement de la cour des filles, et la construction d'un abri pour le corbillard et la pompe dans le vieux cimetière vont occuper les réunions en 1905 et 1906. Là encore, il est sollicité "un secours auprès de l'administration départementale, étant donné l'urgence des travaux et l'état financier des ressources communales".

En effet, les travaux s'élèvent à la somme de 12 661,15 F, soit une année budgétaire, sans tenir compte des honoraires de l'architecte (dont il sera longuement reparlé plus tard).

Compte-tenu des ressources et des subventions, il faut emprunter 8 700 F à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au taux de 3,85 % (c'est presque celui de 1997 !) remboursables en trente années, d'où une imposition extraordinaire sur trente ans.

Les travaux sont finalement terminés en 1908, mais surtout vont donner lieu à un contentieux difficile avec l'architecte pendant toute l'année 1910.

Le 9 décembre 1909, le Conseil municipal refuse d'accepter le mémoire présenté par M. Sarniquet, architecte à Nemours, pour les raisons suivantes :

"– les mémoires sont établis par M. l'architecte lui-même alors qu'ils devraient être établis et signés par les ouvriers eux-mêmes puis règlés par l'architecte ;

"– irrégularités dans les mémoires ;

"– travaux mal faits et non recevables ;

"– les prix acceptés par l'architecte dépassent de beaucoup les prix ordinaires."

Aussi, le Conseil municipal invite M. Sarniquet à rectifier ses erreurs dans le plus bref délai, c'est-à-dire le 16 décembre




*Carte postale de cette époque (notons la présence de la pompe), extraite du livre* Villiers au début du siècle par la carte postale *de André Surget et Joël Poulain, à paraître fin 97.*

1909 "passé ce délai, le travail de M. Sarniquet sera considéré comme nul et non avenu."

Dès le 23 décembre 1909, le Conseil tire les conséquences de la carence de l'architecte, continue à ne pas accepter les mémoires présentés qui sont erronés, ou trop élevés et décide de les faire examiner par un autre architecte désigné le 23 janvier 1910.

Quelques mois plus tard, le 20 mars 1910, le Conseil refuse, de même que les ouvriers, les mémoires règlés et vérifiés par M. Thirault et le Conseil de préfecture (ancêtre du Tribunal administratif) va être saisi par l'architecte et l'un des entrepreneurs, M. Lavillette.

Enfin, M. Thirault n'ayant pas trop déplu à la municipalité, il remplace M. Sarniquet et préside aux nouveaux travaux (agrandissement de la cour des filles, ouverture de baies d'éclairage et d'aération (délibération du 2 juin 1910).

6 – L'affaire des puits va occuper de nombreuses séances du Conseil entre 1906 et 1910.

Le 12 août 1906, le Conseil demande la suppression du puits communal installé en face de l'entrée de l'église, qui fait double emploi avec la pompe installée au mur de la mairie.

Trois ans plus tard, le 23 décembre 1909, le maire rappelle "que depuis un temps très reculé, il existe dans la commune de Villiers-sous-Grez et sur propriété communale certains puits qui, de tous temps, ont été entretenus par les communautés voisines auxquelles ils servaient. Le maire propose donc au Conseil municipal de faire l'abandon aux communautés de l'usage des puits et pompes en question, tout en s'en réservant l'emplacement communal, à l'exception de la pompe qui se trouve près de la mairie et spécialement installée cette année pour les services de l'instituteur et des écoles. Cette dernière pompe sera entretenue par la commune qui doit fournir l'eau à l'instituteur, mais tous les ménages qui viendraient à y puiser leur eau paieront un abonnement annuel".

7 – En application de la loi de séparation de l'Église et de l'État, le Conseil municipal consent la location du presbytère pour un loyer de 80 F à M. l'abbé Charles Humbert (délibération du 7 janvier 1907).

Le 6 février 1910, il décide de louer le presbytère au nouveau curé, l'abbé Gustave Brunet pour un loyer annuel de 100 F, plus les impôts fonciers.

Quelques temps plus tard, le 3 mars 1910, il rejette la réclamation d'un habitant souhaitant louer le presbytère et confirme sa location au curé.

Le préfet, usant de son pouvoir, annule le mot "mensonger" qui qualifiait la protestation du requérant.

8 – L'année 1907 va voir une bataille homérique entre le Conseil et l'instituteur (secrétaire de mairie), M. Lasseray.

Celui-ci, révoqué de ses fonctions de secrétaire de mairie le 26 mai 1907, ne peut être révoqué de ses fonctions d'instituteur que par l'administration.

Un véritable réquisitoire est dressé le 11 août 1907 contre l'instituteur :

"– renvoi de l'école de plusieurs enfants, sans en référer au maire et à la commission ;

"– scandale causé par l'instituteur, président de la société Tir, au banquet de l'association ;

"– conférence inintéressante faite par l'instituteur et pourtant payée 10 F !

"– obligation de supprimer la distribution des prix "afin d'éviter des scènes inconvenantes de la part de l'instituteur" !

Aussi, le Conseil demande à M. le Préfet "de bien vouloir exiger de M. l'Inspecteur d'académie, le départ immédiat de M. Lasseray, instituteur".

Naturellement, le préfet annule la délibération puisque "l'instituteur échappe à la censure du Conseil municipal, comme fonctionnaire de l'enseignement".

Le 10 septembre 1907, l'instituteur est blâmé sévèrement par le Conseil pour sa tendance à "considérer la majorité du Conseil comme hostile à la République", le Conseil renouvelant son "entier dévouement à la République Française".

Le Conseil se dit "lassé de toutes les histoires plus ou moins fantaisistes et mensongères de M. Lasseray", refuse de le suivre dans toutes ses polémiques qui n'ont pour résultat que d'aboutir à des discussions stériles".

À nouveau dans cette délibération (10 septembre 1907) le Conseil demande le déplacement de l'instituteur, requête naturellement annulée par le Préfet.

Comme aucune mention n'est plus faite dans les délibérations des Conseils municipaux, on peut penser que l'instituteur fut finalement déplacé.

9 – Une délibération du 25 août 1907 sur les sapeurs pompiers nous apprend :

– que la population de Villiers-sous-Grez compte à cette époque 532 habitants ;

– qu'elle possède un matériel de secours (jugé suffisant par le Conseil) composé d'une pompe et son chariot, quatre garnitures dont deux en cuir et deux en toile, une échelle, une ceinture de sauvetage et des seaux en toile.

Aussi, le chiffre de 25 hommes (ce qui apparaît considé-

rable) paraît effectivement suffisant au Conseil municipal.

10 – Par une brève délibération du 14 mars 1908, le Conseil municipal "accepte sans objection le classement de l'église parmi les monuments historiques."

Ainsi s'achève le premier mandat d'Edmond Dalmas qui est réélu comme maire tandis que M. Maximilien Meurier est confirmé dans ses fonctions de 1er adjoint.

La composition du Conseil change peu, Aristide Lecomte, Émile Leclaire et Anatole Patron étant remplacés par Henri Aubry, Casimir Lecomte et Octave Pelletier.

Le même jour, le Conseil municipal, après une analyse très fine des textes concernant "le domicile de secours" (loi des 15 juillet 1893 et 14 juillet 1905) refuse à la veuve de Beauvillard l'attribution du domicile de secours au motif notamment qu'elle est arrivée à Villiers- sous-Grez à plus de 65 ans et que son domicile de secours est à Estouy, dans le Loiret, là "où la personne a, par son travail, contribué à la richesse publique".

12 – Pas moins de quatre Conseils municipaux (15 novembre 1908, 13 décembre 1908, 14 mars 1909, 22 août 1909) vont être consacrés à l'aqueduc siphoïde situé sur le chemin de grande communication n° 63 qui répand "une odeur infecte lors des pluies torrentielles… odeur intolérable, surtout pendant la période de grande chaleur".

Une demande de secours faite au département est refusée, et le Conseil municipal proteste fermement en s'appuyant sur une argumentation circonstanciée.

Le Préfet juge que cette délibération est conçue en termes injurieux, et contient un blâme à l'égard d'une assemblée délibérante "la Commission départementale" et d'un service public qui échappe à la censure du Conseil municipal qui est ainsi sorti de la limite de ses attributions.

Le 14 mars 1909, le Conseil critique le rapport de MM. les ingénieurs départementaux du service vicinal, mais finalement accepte, le 22 août 1909 "la proposition de l'administration des Ponts et Chaussées de remplacer l'aqueduc siphoïde de la rue du Buisson par un caniveau couvert."

13 – Dans une délibération du 23 janvier 1910, le Conseil s'oppose à l'établissement d'un chemin de fer industriel entre Fontainebleau et Nemours, pour le transport des sables et grès de l'exploitation du rocher de Bourron et qui compterait seize trains par jour, suivant la route sur une longueur de 5 kilomètres dans la forêt "retirant ainsi toute la beauté du site environnant et en rendant la fréquentation très dangereuse aux nombreux promeneurs qui, à bicyclette et surtout en automobile y circulent normalement".

On peut y voir là la première manifestation écologique du Conseil municipal de Villiers-sous-Grez.

14 – La fin du mandat du Conseil municipal va être occupée par une troisième querelle, celle qui va l'opposer au garde champêtre, M. Menin.

En effet, dans sa délibération du 13 décembre 1908 concernant l'aqueduc siphoïde, le Conseil municipal faisait déjà allusion à une gratification faite au garde champêtre, faveur qualifiée "d'insulte à la raison", alors que son traitement a été diminué à l'unanimité du Conseil municipal pour mauvais services, avec une suspension de quinze jours pour désobéissance au maire, et insulte au Conseil municipal.

Le 22 août 1909, le Conseil municipal blâme à nouveau le garde champêtre et "le met en demeure de faire son service à la satisfaction de tous".

Le 8 mai 1910, le Conseil municipal diminue de 100 F le traitement du garde champêtre et décide prudemment de la création d'un deuxième emploi de garde champêtre pour l'année 1911.

Le 26 mars 1911 "le maire expose au Conseil municipal que le garde champêtre Menin lui a déclaré le 9 mars dernier qu'il ne faisait plus de service". Aussi, le Conseil municipal considère que les services de ce fonctionnaire ont toujours été mauvais, que de tous temps il a été réprimandé par les maires, que l'emploi d'un deuxième garde champêtre a été créé à cause de la nullité du service du garde Ménin qui travaille presque journellement pour son compte personnel, qu'il a encouru une suspension de quinze jours pour désobéissance au maire le 16 juillet 1908 et un blâme le 22 août 1909.

Cette délibération est confirmée le 14 mai 1911 où il est rappelé qu'il avait répondu à un conseiller municipal : "je me fous de vos propriétés. C'est de l'argent que je veux."

Sur cette réponse intolérable, le président de l'assemblée l'a invité à sortir de la salle des délibérations, mais il s'y est refusé en disant "je suis ici et j'y reste. Personne ne m'en fera sortir", paraphrasant ainsi Mirabeau.

Aussi, le Conseil municipal, "vu la nullité du service du garde champêtre Ménin et de sa désobéissance au maire, considère que le traitement de ce fonctionnaire est une pension déguisée, et vote sa révocation".

Le 13 août 1911, le Conseil confirme sa demande de révocation, en refusant de porter au budget de 1912 un traitement pour le garde Ménin.

Le 3 décembre 1911, avant l'échéance normale, le Conseil municipal convoqué par Maximilien Meurier, conseiller municipal faisant fonction de maire, élit un nouveau maire, Henri Aubry, Maximilien Meurier restant premier adjoint.

Le Conseil est presque entièrement renouvelé puisque apparaissent Edmond Menin, Anatole Patron, Uzebe Leclaire, Hector-Émile Aubry, Alphonse Columeau, Arthur Pampin,



Eugène Laurent, Attila Bourdin, Albert Fraix et Louis César.

Henri Aubry va ainsi présider aux destinées de notre village pendant la Grande Guerre et laissera un émouvant journal quotidien des événements de la commune et de la France.

J.-P. Clément

N.B – On ne peut s'empêcher de se poser des questions lorsqu'on remarque :
- que le maire, Édouard Dalmas ne figure plus dans le Conseil
- qu'Edmond Menin, garde champêtre y figure
- que 10 sur 12 des conseillers municipaux sont nouveaux.

Une première explication (vraisemblable) est que le garde champêtre a constitué une liste ou a fait partie d'une liste destinée à chasser la municipalité en place.

Une deuxième explication est que la lutte contre l'instituteur quelques années après la loi de séparation de l'Église et de l'État a amené au Conseil une majorité laïque. Ainsi, il semble que cette majorité fasse partie de l'équipe de Jacques-Louis Dumesnil, personnalité qui va règner sur la région et qui va être successivement député, sénateur, maire de Fontainebleau et ministre de la Marine.

*Grands remerciements à Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez qui a permis, par ses archives informatiques, d'avoir la quasi-certitude que Menin, garde champêtre est bien la même personne que Edmond Menin, devenu conseiller municipal, apres avoir été révoqué de ses fonctions de garde champêtre.*

*Remerciements également à Raymond Champion, ancien maire de Villiers-sous-Grez, dont la mémoire extraordinaire est pour nous précieuse. S'il n'était pas né à cette époque, il a connu Edouard Dalmas et Edmond Menin, comme beaucoup d'habitants du village, puisqu'ils ne sont morts qu'en 1936.*

*Si d'autres habitants de Villiers pouvaient confirmer ou infirmer cette interprétation ou apporter des précisions, nous en serions très heureux.* *J.-P. C*

# *Les acteurs du village*

## Bernard et Fabienne Jarry

Ce ne sont pas des Villarons de souche, mais ils contribuent par leur activité de couvreur à la vie du village.

Ayant construit leur maison en 1985, (comme des castors), ils ne s'y installent définitivement qu'en 1989 avec leurs cinq enfants, Stéphane âgé actuellement de 25 ans ; William (21 ans), Sylvain (17 ans), Jérôme (15 ans) et la petite Valérie (10 ans).

Si Bernard Jarry a une ascendance ardennaise par sa mère et vendéenne par son père, son épouse, Fabienne Monnereau, vient d'une région relativement proche, le Berry.

Bernard Jarry dont le père était boulanger et la mère aide-soignante, a choisi de rester dans l'artisanat mais dans une autre branche.

Pourquoi a-t-il entraîné Stéphane, William et Jérôme dans cette passion ? Il a déjà du mal à nous expliquer sa propre décision prise à l'âge de 14 ans. C'est plus facile de nous dire pourquoi il s'est marié à 19 ans avec Fabienne qui avait 16 ans et 4 mois (à quelques semaines près, pas besoin d'autorisation du Président de la République !)

De même qu'il a transmis à trois de ses fils la passion de la couverture (le quatrième Sylvain préfère la menuiserie et travaille chez Cognard à La Chapelle-la-Reine), il a donné à sa fille Valérie le goût des chevaux (deux chevaux et deux poneys sont élevés derrière la maison).

Outre les trois fils, son épouse Fabienne, (en plus de son travail de conditionnement à domicile pour la société CART), travaille avec Bernard Jarry, établissant notamment les devis.

Pour maintenir la bonne harmonie dans le village, elle s'astreint à ne faire aucune publicité directe pour l'entreprise Jarry, uniquement spécialisée en couverture, mais elle accepte naturellement les demandes pour des rénovations ou des constructions. La majeure partie de la clientèle de l'entreprise est en région parisienne ou dans les départements voisins.

Ainsi, des liens cordiaux entre les différentes entreprises du villages se sont tissés et on ne peut que souhaiter un raffermissement de ces liens. J-P C

## L'ancien et le nouveau, Gérard Baggiolini et José Vieira

L'ancien garagiste Gérard Baggiolini s'en va, des projets plein la tête qu'il est encore trop tôt de dévoiler. Quant à sa personnalité, éminemment sympathique, elle est suffisamment connue dans le village pour ne pas à avoir à insister.

José Vieira, le nouveau garagiste est un parachuté, encore qu'il travaillait jusque-là dans le département voisin, au garage Peugeot d'Évry depuis quinze ans, et qu'il habite depuis dix ans à Grez-sur-Loing.

Né à Braga, Portugal, il s'est marié le 11 septembre 1982 à tout juste 20 ans avec Lyliane Roullin, de Corbeil. Ses trois enfants sont nés à Évry : Vanessa 14 ans, Antony 11 ans, et Allison, petit dernier de 5 ans.

On se souvient que Gérard Baggiolini s'était spécialisé dans les voitures de luxe, notamment les Jaguar, ce qui fait que les Villarons lui confiaient de moins en moins leurs voitures (ayant tous vendu leurs Jaguar).

Ayant ouvert son atelier depuis le 1er juillet, José Vieira entend relever le défi et se met à la disposition des Villarons pour toutes réparations de toutes marques de voitures, motos, matériel de jardin tel que tondeuses, etc. Il fait également du remorquage et du dépannage et prête une voiture pendant la réparation (téléphone : 01 64 24 29 17).

Nous souhaitons donc que les habitants de Villiers-sous-Grez apprécient à sa juste valeur la renaissance d'une activité oh combien utile, et contribuent à son développement.

JP C

**Bienvenue**
au nouveau garagiste
de Villiers-sous-Grez !

*José Vieira "soigne" les voitures du lundi au samedi inclus.*

Pour tout renseignement :
**01 64 24 29 17**

## Association des boulistes : une très bonne année sportive

Les membres de la société ont mis plusieurs belles victoires à leur palmarès.

Tout d'abord aux championnats de Seine-et-Marne qui se sont déroulés à Melun le 22 juin, l'équipe Chanclud de 3e division qui jouait la partie finale a perdu sur le score de 10 à 11. Cette partie était qualificative pour le championnat de France qui a eu lieu à Dijon le 24 août dernier.

Puis, au concours de 32 doublettes toutes divisions à Villiers le 20 juillet, l'équipe Jimenez-de Sousa (de Villiers) a été demi-finaliste.

Enfin, l'équipe Hermier-Picard Sébastien a été finaliste du 2e concours du 9 août.

Notre projet le plus immédiat : le concours intersociétaire en tête à tête du 11 octobre.

Serge PICARD

## Charivari, une association pour les enfants

Si vos enfants s'ennuient le mercredi, si vous ne savez pas quoi leur faire faire le samedi ou le dimanche, si vous êtes en panne d'idées pour les occuper, si vous voulez qu'ils rencontrent d'autres enfants pour jouer, bricoler, préparer des fêtes, enfin, si vous souhaitez partager de temps en temps leurs activités... alors Charivari est fait pour vous.

L'association Charivari est une association déclarée loi 1901, créée au début de l'année par M. et Mme Pret, quelques parents d'enfants scolarisés à Villiers et à Recloses ayant été sollicités pour la mise de fonds nécessaire au démarrage des activités.

Le but poursuivi par les créateurs de Charivari est d'offrir aux enfants la possibilité de se rencontrer et de se réunir pour pratiquer des activités diverses telles que dessin, bricolage, jeux... dans une ambiance familiale, les parents étant les principaux animateurs de l'association. Cet aspect est important pour la bonne marche de Charivari. Les ateliers d'enfants que nous organisons nécessitent d'une part un travail de préparation assuré par les bénévoles (2 personnes actuellement) et d'autre part, une participation active des parents pour encadrer les enfants (sans cette condition, le nombre de participants aux ateliers serait limité).

Conscient du fait que des parents ne peuvent se libérer qu'occasionnellement, une présence systématique de leur part n'est pas exigée. Mais l'on souhaite qu'un roulement s'organise de lui-même entre parents afin que chacun apporte un peu de son énergie et de son temps et que les ateliers ne deviennent pas une garderie. Par contre, il a été décidé que les enfants de moins de 7 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un responsable qui s'occupera de lui.

Toutes ces activités de loisirs ou de création pratiquées dans ce cadre familial permettront, de temps à autre, de préparer des festivités : expositions des œuvres des enfants, expositions à thème (le 13 avril, on a pu présenter une exposition sur le Moyen-Âge lors de la fête des Fous et on prépare actuellement une rétrospective sur les sorcières pour Halloween), spectacle (on aimerait présenter "le Bossu de Notre-Dame" début janvier), défilés ou carnaval (la fête des Fous a déjà eu lieu), participation aux fêtes de villages voisins (carnaval des jonquilles de Recloses), bals costumés (Halloween par exemple) et bien d'autres choses encore comme la Saint Nicolas, l'Épiphanie, la Chandeleur, Pâques (chasse aux œufs), la fête du printemps, etc.

Bon nombre d'activités ont déjà vu le jour : jeux de société pour enfants ou pour la famille, chasse au trésor, confection de cartes porte-bonheur du 1er mai et vente, initiation au jonglage pour préparer la fête des Fous, atelier de coloriage... Mais bien d'autres restent à venir : bricolage, initiation au dessin, peinture sur tissus, modelage, jeux de plein-air, etc.

Depuis le début d'année, la commune de Villiers-sous-Grez met à la disposition de l'association la salle des Anciens pour les ateliers de création et la grande salle pour nos festivités.

En premier lieu, Charivari s'était adressé aux enfants du RPI Villiers-Recloses mais on envisage dès la rentrée scolaire de septembre 97 de solliciter tous les enfants des villages voisins. Les inscriptions sont ouvertes depuis septembre. La cotisation annuelle (assurance comprise) pour un enfant sera de 50 F et de 60 F pour un adulte.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'association :

CHARIVARI
33 rue de la Garenne
77 760 Villiers-sous-Grez.

Claude PRET

## Amicale villaronne

Comme chaque année, l'Amicale villaronne a tenu son assemblée générale au foyer rural. Mais l'édition de ce numéro 8 du *Plume-Tambour* étant bouclée avant le 17 octobre, date de notre assemblée, vous découvrirez notre nouveau bureau et le calendrier des manifestations dans l'édition suivante.

L'animation de notre village nous tient à cœur, venez agrandir le cercle des bénévoles ! Adhérez nombreux ! À bientôt.

Christiane DELUSSU et Gérard COLAS

## l'Atelier Théâtre

Après deux spectacles Jean Tardieu, après *les Armoires*, scènes de ménage par des auteurs célèbres, l'Atelier Théâtre de Villiers présente au foyer rural les 5 et 6 décembre prochains *Au bord du lit* de Guy de Maupassant. Composé de contes de l'auteur de *Bel Ami*, de *la Maison Tellier* ou de *Boule de suif*, ce spectacle a pour personnage principal et pour décor unique un lit. S'y rencontrent des hommes et des femmes, de tous âges et de tous milieux. "Le lit, mon ami, c'est toute notre vie. C'est là qu'on nait, c'est là qu'on aime, c'est là qu'on meurt".

*Au bord du lit* est un spectacle fondé essentiellement sur le thème des femmes. Plus précisément, du rapport aux femmes tel que vécu par Maupassant. Le regard qu'il porte sur elles est celui d'un homme à la fois passionné et critique qui aime avec délices, qui observe avec tendresse et juge sans indulgence. Dans le rapport de force et d'amour qui met en présence hommes et femmes – en particulier dans le monde bourgeois de la fin du XIXe siècle, l'homme n'est guère à son avantage. En fait, hommes et femmes, et quelle que soit la catégorie sociale mise en scène par Maupassant, c'est le portrait multiple de l'humanité qu'il dessine : portrait sans complaisance, où ne sont absents ni l'humour ni le sens le

plus profond de la tragédie humaine.

**Interprétation :** Marinette Boulleray, Nati Colas, Michèle Ferré, Réjane Leschier, Marie Perthuis, Simone Puissac, Gérard Colas, Philippe Ferré, Fabrice Granier, André Orts, Michel Poulain.

**Direction Artistique :** Isa Mercure et Gilles Guillot qui interpréteront le conte qui a donné son titre au spectacle *Au bord du lit.*

5 et 6 décembre1997, 21 h, Foyer rural de Villiers.
Durée du spectacle : 1 h 15 environ.
Prix des places : 60 F (40 F pour jeunes de 10 à 18 ans)
Réservation : 01 64 24 26 97



*Les Envahisse'Notes à la grande salle des fête de Nemours. Yvan Dautin, A.P. Gaultier, Laurence Leroy, Bernard Leroy et tous les jeunes artistes.*

## Les Envahiss'notes triomphent à Nemours

Après un an de travail acharné autant sur les œuvres classiques que sur l'opéra écrit pour eux par Yvan Dautin, le chœur d'enfants de Villiers-sous-Grez vient de se produire à la salle des fêtes de Nemours, dans le cadre d'un spectacle organisé par la ville de Nemours.

La salle était pleine, le public chaleureux, les artistes impressionnés.

En première partie, les enfants ont offert un récital de chants classiques (Britten, Fauré), traditionnels russes et même de variétés (Y. Dautin) d'excellente qualité, où l'émotion et la musicalité avaient une place de choix.

La deuxième partie, qui mettait en scène l'opéra d'Yvan Dautin, *Léo Godasse ou Les Chaltimbanques* a déclenché l'enthousiasme du public. Les enfants, acteurs, chanteurs, danseurs, acrobates, nous ont procuré des moments drôles ou émouvants mais toujours frais et spontanés. Les décors de François Marlin et Michel Union, les magnifiques costumes conçus et réalisés par Odile Lechevallier, la sono d'Yves Lechevallier et les lumières de Cyril Union et Jacques Violette ont contribué à donner à ce spectacle une touche professionnelle reconnue par l'ensemble du public. L'ensemble instrumental, composé de jeunes musiciens, et même très jeunes (Basile, le tromboniste, n'a pas 12 ans !) n'a pas déparé, jouant avec brio la partition écrite par Boris Clouteau et Bernard Leroy sur les mélodies d'Y. Dautin.

Une grande partie de ce succès revient bien sûr à Laurence Leroy qui a dirigé le chœur et l'orchestre ce soir-là mais qui, surtout, a monté entièrement le concert. Sa façon bien à elle de diriger sa troupe en fait l'originalité et la force : ce sont les enfants qui ont choisi, dans leur répertoire, les pièces qu'ils voulaient chanter, c'est chaque enfant qui, avec les conseils de Laurence Leroy, se construit son personnage et sa mise en scène.

L'année sera bien occupée puisque plusieurs communes les ont déjà engagés pour cet hiver et qu'ils ne manqueront pas de faire une représentation pour leur public préféré, à Villiers.

*La troupe savoure son triomphe le soir de la première.*



# *Ça s'est passé un dimanche...* par Annie Union

## la brocante

Pour cette 7e édition de la brocante de Villiers-sous-Grez, les organisateurs, André et Éliane Surget, arrivés sur les lieux à 5 h 30 ont eu la surprise de découvrir d'impatients exposants qui installaient leur stand : M. et Mme Ritt. Les autres, amateurs et professionnels, Villarons et habitants des communes limitrophes sont arrivés peu à peu. Dès 6 heures, les antiquaires et autres chineurs professionnels venus de Paris pour certains commençaient leur recherche de la bonne occasion ou de la pièce rare. Outre les outils dont la fonction n'est pas toujours évidente, nous avons pu découvrir, entre autres, de fines porcelaines anglaises, des pièces en faïence de Gien, une très élégante bassinoire en cuivre, des cartes postales anciennes, des tableaux, de la vaisselle, des verres, des bibelots. Dans la gamme de produits plus récents, vêtements, appareils ménagers, matériel informatique, jouets, il semble que les affaires furent plus calmes que l'an passé. Les animateurs de la bibliothèque avaient, quant à eux, trouvé une solution originale pour transporter et exposer tous les livres offerts à la vente : une remorque de voiture faisait office de stand.

André Surget nous donne rendez-vous pour une nouvelle journée de "chine" le 11 novembre au foyer de Villiers-sous-Grez pour la 1re bourse aux collections dans notre village. Nous pourrons y trouver : cartes postales, timbres, pin's, monnaies, bibelots, vieux outils, vieux livres et documents.



*Une brocante sympathique : Jean-Sébastien Ritt, Thierry Vocelle Sylvain Jarry et Julien Boudet font du commerce dans la joie et la bonne humeur.*

## L'histoire de la fête de l'automne

Il était une fois, lors d'un 14 juillet lointain, une joyeuse assemblée de parents et d'enfants qui reprenaient des forces après avoir dépensé leur énergie lors des festivités toutes villaronnes. Malgré leur impatience d'aller voir le feu d'artifice de Dammarie-les-Lys, certains se mirent à rêver à haute voix. C'est ainsi qu'Yves Lechevallier nous dit qu'il imaginait très souvent un feu d'artifice tiré à Villiers avec l'église en toile de fond. Un silence plein de points d'interrogation régna sur l'assemblée...

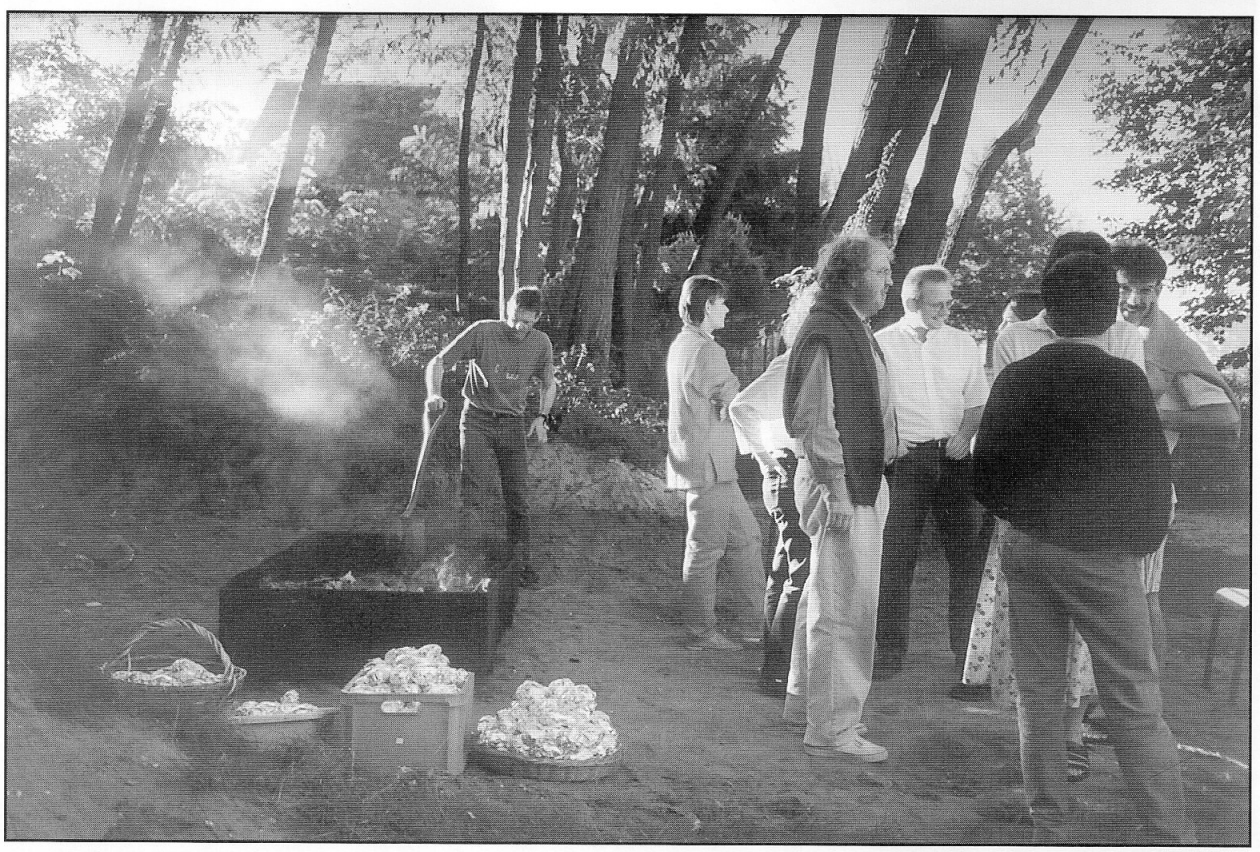
De nombreux mois passèrent si ce ne sont des années. Or, deux collégiens (Cyril Union et Sébastien Canac) eurent à faire un stage en entreprise à la fin de leur classe de troisième. Depuis longtemps déjà, malgré leurs 15 ans, le démon du son et de la lumière les avait gravement atteint et ils demandèrent à Yves Lechevallier deux places de stagiaire dans son entreprise (Photo-Son-Vidéo). Ce qui fut fait. Encore fallait-il trouver pour ces deux potaches un projet d'étude. Non, vous n'avez pas bien deviné ! Il ne s'agissait pas de l'église mais du stade. C'était géant ce projet : show laser sur écran d'eau, feu d'artifice, jeux d'eau, musique d'enfer... Le public était somptueusement installé dans des tribunes. Ils sont allés jusqu'à l'évaluation du projet... puis il était temps de rendre le rapport de stage alors le rêve s'est arrêté.

Et puis, trois ans plus tard, en septembre 96 pour être précise, voilà que l'idée d'un spectacle autour de l'église refait surface. Cette fois, c'était trop fort : Cyril et Sébastien décidèrent d'en parler lors d'une réunion de l'Amicale. Les membres du bureau de l'Amicale dirent *"oui"* et monsieur le Maire aussi. Restait à trouver une date permettant aux deux lycéens de passer leurs examens et d'avoir assez de temps pour préparer le spectacle nocturne. De fil en aiguille, septembre fut choisi. Septembre, en automne ! Et voilà le thè-



*Fête de l'automne : retour de la cueillette ; on s'interroge sur les champignons.*

me de la fête tout trouvé. L'imagination des Amicalistes est alors allée bon train : une animation l'après-midi, un dîner, mais que faire en attendant la nuit ? Et si on écoutait un conte comme autrefois à la veillée ? Ce qui fut dit fut fait. La suite, vous la connaissez : les organisateurs ont fait de cette fête de l'automne une grande réussite pour le bonheur de tous. La cueillette des champignons ne fut pas à la hauteur des espérances pour cause de sécheresse mais le stand de pommes attira à la fois curieux et savants. Malgré l'heure avancée et les bonnes odeurs de tartes qui venaient de la



*Pommes de terre à la braise préparées par Bernard Darré pour "tenir" jusqu'au feu d'artifice.*

cuisine, les enfants qui réalisaient de belles compositions ou dessins avec les conseils des membres de l'association Charivari eurent bien du mal à lâcher leurs crayons. La table du buffet, décorée aux couleurs de l'automne de rouge, de vert et de brun fut un moment éclairée du soleil couchant qui faisait ainsi un "plein feu" sur les innombrables tourtes cuisinées avec amour par Villaronnes et Villarons. Quant aux pommes de terre cuites sous la cendre et accompagnées d'une sauce crème fraîche et ciboulette, ce fut un véritable régal. Mais la conteuse, Bernadète Bidaude, venue tout spécialement de Niort, nous attendait sur la scène du foyer pour nous dire la bien étrange histoire de la Pomme d'Amour. Depuis plusieurs années déjà, M^me^ Bidaude essaie, avec d'autres, de redonner au conte une place dans la vie culturelle des villes et des villages. La tâche n'est pas aisée : il faut conquérir le public à ce nouveau type de spectacle où silence et attention suivie des spectateurs sont requis alors que la mode veut qu'une débauche de décibels et d'effets lumineux soient de mise. Toujours est-il que ces difficultés n'entament pas le bonheur d'écrire de notre conteuse qui se régale à mêler l'actualité aux héros antiques, aux mythes anciens. C'est aussi un conte de M^me^ Bidaude qui a servi d'armature au spectacle son et lumière qui a suivi. Que dire d'autre que l'étonnement de tous lorsque les projecteurs sculptèrent le clocher puis l'église d'une multitude de couleurs avant que feux de Bengale, fontaines lumineuses et pièces d'artifice n'embrasent l'édifice, les arbres et le ciel ?



Nous avions juste le temps de reprendre nos esprits pour suivre l'histoire de ce géant naissant au moment des vendanges que déjà, la musique reprenait, soulignant l'apparition de nouvelles couleurs. Et puis, ce fut le bouquet final, géant, superbe pour notre village aux moyens raisonnablement limités pour cette journée. Il faut vous dire que Michel Romand-Debatisse et son jeune collègue Cyril David, tous deux artificiers professionnels, nous ont fait cadeau de ce magnifique bouquet final, peut-être pour se mettre au diapason de la générosité qui animait tous les organisateurs de cette inoubliable fête de l'automne.

*Cyril Union et Sébastien Canac qui participent, avec Yves Lechevalier, Michel Union, Michel Romand-Debatisse et Cyril David à la mise au point du spectacle son et lumière.*

## *Bloc notes par Annie Union*

### Pollution : circulation alternée

La préfecture de police de Paris communique :

Automobilistes : conduite à tenir lors de pics de pollution...

À Paris, lorsque la pollution atmosphérique : risque d'atteindre ou atteint le seuil d'alerte de niveau 3, le préfet de police déclenche un plan de restriction de la circulation, conformément à la loi sur l'air du 30/12/96.

Ce plan s'applique à la ville de Paris ainsi qu'aux communes limitrophes et contigües au boulevard périphérique (liste complète de ces communes en mairie).

Seuls sont autorisés à circuler de 5 h 30 du matin à minuit :
- **les jours pairs :** les véhicules avec une plaque d'immatriculation dont le premier groupe de chiffres se termine par un chiffre pair. Exemple : 922 LVS 75 ;
- **les jours impairs :** les véhicules avec une plaque d'immatriculation dont le premier groupe de chiffres se termine par un chiffre impair. Exemple : 823 LPB 78.

Ce dispositif de *circulation alternée* ne concerne pas :
- le co-voiturage d'au moins 3 personnes, circulant à bord d'un même véhicule ;
- les véhicules électriques ou fonctionnant au gaz ;
- les services d'urgence, transports en communs, taxis, véhicules d'intervention prioritaires et certains véhicules professionnels.

Respectez la santé des personnes les plus fragiles : enfants, personnes âgées ou atteintes de troubles respiratoires.

En cas d'infraction, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 900 F et de l'immobilisation et de la mise en fourrière éventuelle de votre véhicule.

Pour mieux vivre à Paris, participons à la lutte contre la pollution !

Pour tous renseignements utiles :
- serveur vocal : 08 36 67 22 22 (1,49 F la minute)
- minitel 36 11 + préfecture de police (gratuit les 3 premières minutes).

### Feux

Depuis le 1^er^ septembre, les feux de branchage sont à nouveau autorisés. Mais avec la sécheresse de septembre, la prudence est recommandée.

### La levée du courrier

Depuis le 13 octobre 97, le courrier part de Villiers à 15 h 10 du lundi au vendredi et à 10 h 45 le samedi.

### Vous recherchez une aide ?

Le CCAS vous informe que l'ODE (Orientation Développement Emploi Gâtinais) met à votre disposition des personnes momentanément sans emploi pour vous aider dans vos travaux (ménage, jardinage...). Les tarifs (charges sociales comprises) sont les suivants :
- ménage : 61 F/h – autres : 66 F/h.

Ces frais sont déductibles de votre déclaration fiscale (chapitre : charges ouvrant droit à réduction d'impôt) à concurrence de 50 %. Prendre contact directement avec l'ODE :

ODE
1 quai Victor Hugo
77140 Nemours
tél. : 01 64 28 69 47

## *Nos joies et nos peines*

Depuis avril dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux Villarons qui, tous sont nés à Fontainebleau : Philip, Thomas Bate est né le 18 avril ; Camille, Manon Quantin, le 21 mai ; Clara Garnier, le 7 juillet et Aymeric Lepage le 21 juillet.

C'est rue du Buisson qu'il y aura eu le plus de mariages cette année : Richard Antoine et Sylvie Viratel se sont mariés le 5 juillet puis le 26 juillet, ce fut le tour de Salvatore Cérauldo et Catherine Beudin. Nicolas Schwartz et Céline Miroir se sont dit "oui" devant M. le Maire le 6 septembre.

Nous avons eu la tristesse de perdre M^me^ Verger Marie-Andrée, veuve Combaudon le 16 mai dernier, elle était dans sa 98^e^ année ; M^me^ Pineaud Berthe, veuve Baudron est décédée le 24 mai à l'âge de 87 ans et M^me^ Gillot Marie, veuve Formé nous a quittés le 6 août, elle était dans sa 92^e^ année.

## *Agenda*

### Municipal

| | |
|---|---|
| 7 novembre | Conseil municipal à 20 h 30 : vote de la charte du PNR |
| 11 novembre | commémoration à 11 h |
| 14 novembre | Conseil municipal à 20 h 30 |
| 12 décembre | Conseil municipal à 20 h 30 |

### Pratique

| | |
|---|---|
| 15 novembre | "kangourou" au clos Saint-Jean à Saint-Pierre |
| 17 novembre | ramassage des "monstres" |
| 22 novembre | "kangourou" aux Champs de Mars à Nemours |
| 24 novembre | lundi chassé |
| 28 novembre | balayage des rues (merci de ne pas laisser de voiture en stationnement) |
| 29 novembre | "kangourou" place de la République à La Chapelle |
| 8 décembre | lundi chassé |
| 15 décembre | ramassage des "monstres" |

"kangourou" – **collecte des objets polluants interdits dans les ordures ménagères et à l'éco-point :** piles, pots de peintures, aérosols, tout produit chimique, médicaments… La liste complète a été publiée dans *le Plume-Tambour* de janvier 97, page 10.

### Récréatif

| | | |
|---|---|---|
| 11 novembre | 1^e^ bourse aux collections | Club Amitié et loisirs |
| 29 novembre | assemblée générale et conférence | Les Amis du patrimoine |
| 5 et 6 décembre | *Au bord du lit* | Atelier théâtre |
| 7 décembre | repas des Anciens | CCAS et municipalité |
| 21 décembre | Noël des enfants | Amicale villaronne et municipalité |

# *À paraître prochainement*

*Villiers au début du siècle par la carte postale* – André SURGET et Joël POULAIN

Quand un collectionneur de cartes postales bourré de souvenirs d'enfance, André Surget,
et un historien amateur passionné, Joël Poulain, se rencontrent et décident de sauver
une parcelle de notre patrimoine par amour de leur village,
cela donne un petit livre plein de fraîcheur.

Cela rappelera aux anciens quelques souvenirs, sans doute avec un peu de nostalgie,
puisque les auteurs y parlent de leurs parents et grands-parents,
et les moins anciens ou les nouveaux
se régaleront de cette lecture avec un esprit curieux et gourmand.